

Le Jour, 1952
9 avril 1952

REMARQUES SUR UN PROJET D'AMNISTIE FISCALE

En France, entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif se poursuit un débat sur le caractère moral ou immoral de l'amnistie fiscale.

Le parti socialiste pense apparemment qu'il vaut mieux que l'Etat périclite plutôt qu'un principe ; tandis que M. Pinay soutient que c'est l'inflation qui est immorale. Or l'inflation est généralement le fait de l'Etat.

M. Pinay a raison ; ce qui est immoral c'est de ruiner tant de personnes innocentes plutôt que de se résigner à constater qu'en matière fiscale comme en tout on ne peut faire impunément violence à la nature humaine.

Dans la législation fiscale de nombreux pays où le civisme n'est pas celui des Anglais et des Scandinaves, il y a un pharisaïsme qui choque. On vote les lois **alors qu'on sait parfaitement qu'elles ne pourront être appliquées de façon équitable**. Mais on les vote quand même ; et tant pis pour les braves gens qui seront les victimes de leur civisme et de leur vertu ; **et tant mieux pour ceux-là qui tirent des lois qu'ils défient un monopole ou un privilège.**

Sur le plan fiscal, la confusion reste dans les esprits. Les Anglo-Saxons jugent de tout sur eux-mêmes ; et les autres, qui n'ont pas les mêmes mœurs politiques et sociales, copient servilement les Anglo-Saxons.

Parce que le parlementarisme fleurit merveilleusement en Angleterre, on ne peut pas dire qu'il s'acclimate avec autant de bonheur dans tous les pays. De même l'impôt. A mesure que l'on descend des pays froids vers les pays chauds l'impôt sur le revenu fonctionne moins bien. Il se traduit par de criantes inégalités et **finalement, ce qui est le comble, par l'écrasement du commerce probe et de l'industrie scrupuleuse.**

Car le contribuable qui ne paie pas l'impôt produit à un prix de revient inférieur à celui du contribuable qui paie bien ; cela est clair comme le soleil de midi. Une loi qui fait de tels dégâts est une loi immorale.

Le cas français est plus saisissant encore. Il montre jusqu'à l'évidence que la fuite devant l'impôt et devant les règlements excessifs stérilise les richesses de la nation ; et que, pour n'avoir pas tenu compte des exigences impératives de la nature humaine, on expose une nation, opulente sur le plan privé, à la ruine sur le plan de l'Etat.

M. Pinay a besoin de ressources de tous les Français ; il veut pardonner à ceux-là qui se sont sauvés devant les contrôles abusifs et devant une fiscalité inhumaine. **Il estime qu'il vaut mieux que la France guérisse par la confiance que par la violence ; d'autant qu'en ces matières fluides la violence de conduit à rien.**

Toute l'histoire atteste que là où il n'y a pas le consentement sincère des citoyens une législation draconienne est inopérante. Il faut que la notion de salut public pénètre chacun à

un degré miraculeux pour que les citoyens acceptent de travailler, comme on dit pour le roi de Prusse. C'est le cas des Anglais que l'on voit persévérer dans le sacrifice avec une ardeur qui d'ailleurs faiblit, et prendre leurs risques alors que c'est pour l'Etat qu'ils travaillent.

M. Pinay a besoin de l'or de la France. S'il n'absout pas ceux qui le détiennent, il ne l'aura pas. Vaut-il mieux qu'il recoure à la planche à billets et qu'il démolisse les derniers vestiges des patrimoines qui ne se cachent pas ? Le socialiste puritain dit oui, tandis que l'homme « social », le psychologue s'insurge.

Ce sont les théories stériles qui ont fait de la France le laboratoire fiscal et administratif qu'elle est devenue ; ce sont les théories vaines qui ont multiplié le personnel des contributions jusqu'à confier à un million de fonctionnaires le soin de ne laisser à toute l'activité française ni repos ni trêve.

Une haute personnalité de la Banque française, une des plus justement respectées, nous confiait naguère que pour être sûre de n'avoir pas d'ennuis avec le fisc, elle confiait à un contentieux spécialisé le soin d'établir sa feuille d'impôts, une feuille d'impôts moyenne. Que penser dans ce cas du petit industriel et du petit commerçant ? Et que penser d'autre part d'une législation qui fait de la possession de l'or un délit qu'il faut amnistier tous les ans ? Cela va contre le bon sens. **Plutôt qu'à l'idéologie socialiste, que ne recourt-on à Descartes ?**

Mais c'est ce que fait M. Pinay qui a pour lui, en définitive, le philosophe, le sociologue, et le moraliste même. Car il n'est point de moraliste un peu sérieux qui refuse à la nature humaine ses droits élémentaires et qui ne tienne compte de la latitude, du climat, de l'hérédité, de la coutume, de la tradition...

En restaurant la confiance, M. Pinay veut sauver les finances et l'économie de son pays. La leçon vaut pour le Liban avec le coefficient quatre ou cinq. Si le Liban persistait à faire comme les Anglais ou comme les Français même, nous irions d'une crise à l'autre et nous serions moins vivants que des morts.

M.C.